

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 77 (2015)

Artikel: Entre missions morale et sociale
Autor: Morandi, Alice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825636>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ENTRE MISSIONS MORALE ET SOCIALE

L'histoire de cette association est marquée par son point de vue ambivalent sur la jeune fille, face à un devoir d'adaptation aux bouleversements sociaux, mais surtout tributaire d'une image traditionnelle, liée en grande partie au patronage de l'Eglise.

PAR ALICE MORANDI

Titulaire d'un Master en histoire et français de l'Université de Fribourg (2011) et enseignante dans la même ville, l'auteure a consacré son mémoire à l'Association Catholique Internationale des Œuvres de Protection de la Jeune Fille. Elle donne ici un aperçu synthétique de ses recherches.

Les mouvements conservateurs féminins ont une place encore réduite dans l'historiographie du genre, le plus souvent focalisée sur les organisations féministes. Pourtant, comme le souligne Magali Della Suda, l'étude des réseaux catholiques féminins présente un «point de vue complémentaire pour mettre en lumière la dynamique plus générale des mobilisations au sein d'un espace de la cause des femmes fortement internationalisé».¹ Selon cette perspective, l'Association Catholique Internationale des Œuvres de Protection de la Jeune Fille (ACIPJF) constitue un cas intéressant. D'une part, elle rend compte de l'engagement de femmes catholiques à une échelle aussi bien régionale qu'internationale, l'association étant fondée et basée de longues années à Fribourg. D'autre part, elle témoigne de représentations emblématiques quant à une société et une jeunesse en pleine mutation, illustrant des préoccupations à la fois sociales et religieuses, à la croisée des champs associatif et ecclésiastique.

«TISSER UN RÉSEAU PROTECTEUR»

La mise sur pied de l'Œuvre Catholique Suisse de Protection de la Jeune Fille est souhaitée par Georges Python en 1896, à la suite du voyage de Léon Genoud en Autriche-Hongrie. Il lui a rapporté que les jeunes catholiques sont victimes de l'exploitation peu scrupuleuse des bureaux de placement, pourtant en relation avec Fribourg et d'autres villes romandes.² Soucieux de l'honneur de la patrie, Python décide de parer à ce danger en confiant à Louise de Reynold la mission de fonder une œuvre vouée à la protection de la jeune fille hors du foyer familial. Son but initial est d'insister sur «la vigilance à exercer sur les jeunes filles qui sortent de leur foyer pour gagner leur vie, et spécialement sur celles qui partent à l'étranger». Il s'agit ainsi de «tisser un réseau protecteur» autour des jeunes voyageuses.³ Avec ce mot d'ordre, l'œuvre étend son action au-delà des frontières helvétiques: dès l'année suivante, elle devient officiellement l'ACIPJF.

La création de l'association est due à plusieurs facteurs convergents: l'exode rural, l'explosion démographique, l'émigration, ainsi que les premières mises en garde du Conseil fédéral contre les dangers du placement à l'étranger. Néanmoins, elle est avant tout liée à l'émergence du phénomène associatif au sein du catholicisme, dans le sillage de l'appel de Léon XIII dans son encyclique *Rerum novarum*. Les mouvements d'hommes, d'abord majoritaires, sont très vite supplantés par les associations féminines à travers toute l'Europe. Ces dernières réalisent une action sociale plus concrète et moins doctrinale.⁴

¹ DELLA SUDA 2013, §1.

² GALLEY 1996, p. 21.

³ BCU, J 602, Statuts de l'Œuvre (1896), cités par GALLEY 1996, p. 25.

⁴ DELLA SUDA 2013, §22.



Portrait de la fondatrice de l'œuvre, Mme de Reynold (AEvF, carton D67).

Ci-contre
Portrait de la Baronne de Montenach (AEvF, carton D67).

D'un côté, elles visent à combler un retard des catholiques par rapport aux protestants et à bousculer leur monopole dans le champ du social. En Suisse, l'Union Internationale des Amies de la Jeune Fille, fondée à Genève en 1877, doit être concurrencée par le siège permanent de l'ACIPJF, établi à Fribourg, véritable modèle de la cité catholique. D'un autre côté, les associations de femmes catholiques se regroupent pour «s'opposer au féminisme [...] "athée" et restaurer l'ordre chrétien». Elles font ainsi pendant aux associations féministes libérales et promotrices de l'égalité, rassemblées au sein du Conseil international des femmes en 1888.⁵ Par ailleurs, l'ACIPJF, sous l'autorité suspicieuse de l'Eglise, ne peut pas s'affilier librement à des Œuvres interconfessionnelles ou dites «neutres».⁶ L'ACIPJF connaît une expansion constante en «tissant son réseau» jusqu'en 1914. Puis, dans la période d'après-guerre, elle s'essouffle, alors même que le conflit mondial avait renforcé, pour un temps, l'idéal féminin défendu par l'association; à savoir une femme pieuse, dévouée à son foyer et à sa famille. Cet essoufflement est dû en grande partie à la crise des années 1930 qui relègue la question féminine à l'arrière-plan des tracasseries politiques et sociaux.⁷

⁵ DELLA SUDA 2013, §23.

⁶ *Actes du Congrès international de Fribourg, 1922, Vœux du Congrès international.*

⁷ Pour une étude approfondie de l'association durant la période de 1897 à 1945, voir GALLEY 1996 et MORANDI 2011.

LA MISSION MORALE DE L'ACIPJF

Une telle perte de vitesse n'empêchera pas l'association de pérenniser ses activités et son mode de fonctionnement. A ce titre, l'ACIPJF restera toujours fondée sur une structure pyramidale. La fonction du centre international est de fédérer, tant au niveau des comités nationaux qu'auprès de toutes les organisations embrassant les mêmes objectifs. Les comités nationaux servent, quant à eux, de lien entre les œuvres du même pays ainsi que de porte-parole auprès des autorités étatiques. Enfin, les comités cantonaux présentent un cahier des charges moins administratif et s'attèlent plus concrètement à la protection des jeunes filles.

Pour mener à bien ses objectifs, l'ACIPJF propose une série de prestations qui doivent garantir au mieux la préservation des jeunes filles éloignées de leurs parents, tout en assurant une visibilité avantageuse de l'association. Les dirigeantes sont ainsi conscientes que des campagnes purement dogmatiques seraient vouées à l'échec. La création de services leur permet en revanche d'apporter l'assistance salvatrice promise et, dans le même temps, d'entrer en contact avec la jeunesse à travers une forme de «propagande» par l'action.⁸

Les homes en sont de bons exemples. Dans un premier temps, ils constituent des asiles temporaires offrant toutes les garanties morales et sécuritaires pour les voyageuses. Ils deviennent ensuite des maisons d'accueil régulières pour des pensionnaires sur de longues périodes. Ces structures illustrent l'attitude défensive de l'ACIPJF face à la société moderne. Elles fonctionnent comme de véritables abris contre le vice et l'irrégion, comme des havres de paix où l'on instruit les jeunes filles sur la juste voie à suivre.⁹

Une autre prestation concerne le service des gares, des ports et des aéroports. Des agentes doivent accueillir les jeunes filles en station pour les conseiller et les diriger vers un foyer sûr. Et pour cause, les lieux de passage sont considérés comme particulièrement dangereux par des dirigeantes hantées par des scènes d'immoralité et par le fantasme de la traite des blanches. La mission de gare fribourgeoise, jugée peu nécessaire en 1948, sera finalement abandonnée. Les jeunes filles, toujours plus mobiles et indépendantes, ainsi que leurs familles, n'y voient plus d'intérêt.

⁸ Dans le langage de l'Eglise, le terme de «propagande» n'est alors nullement connoté négativement et ne renvoie pas au domaine de la lutte politique. D'ALMEIDA 2002.

⁹ GALLEY 1996, p. 54.

En plus de ces deux activités phares, l'ACIPJF dirige également des bureaux de placement, des centres d'orientation ou encore des bureaux de renseignements. L'association y menait de véritables enquêtes de moralité sur les jeunes filles et leur milieu d'accueil.



Carte postale de l'ancien foyer qui se trouvait à la rue de Rome 2.
Archives Profilia, Fribourg.

L'ARGUMENT DE LA JEUNE FILLE FRAGILE

Dès sa création, l'ACIPJF considère la jeune fille comme un être fragile par nature, victime toute désignée de la décadence de la société. En cela, elle entérine les représentations véhiculées par les autorités ecclésiastiques pour concevoir une protection adéquate de la jeune fille. En 1921, une allocution de Mgr Besson adressée aux membres de l'ACIPJF témoigne de la position officielle de l'évêché et de son influence sur l'association. Selon lui, cette

dernière «[...] a sa raison d'être plus que jamais, parce que les conditions anormales de la vie contemporaine menacent plus que jamais les jeunes filles dans la fragilité de leur organisme physique et dans la délicatesse de leur conscience morale».¹⁰ L'association va réactiver cet argument tout au long de son histoire, à travers ses discours officiels: le thème de la jeune fille fragile devient alors une véritable stratégie discursive pour l'institution. Il fonde sa crédibilité et sa légitimité auprès de la société, en même temps que son allégeance à l'Église qui subventionne et supervise l'association.

Par conséquent, il est encore bien ancré dans la doctrine de l'association après 1945, alors même que la société est en pleine mutation et que l'indépendance croissante des jeunes filles risque de rendre une partie des services obsolètes. L'ACIPJF va donc réaffirmer leur fragilité morale pour revendiquer une utilité publique. En 1953, Hélène de Diesbach, membre émérite de l'association, écrit à ce propos:

Il paraît que les jeunes filles ne veulent plus être protégées! Elles disent que tout a changé dans le monde: les idées, les habitudes, les conditions de vie et de travail, la manière de voyager, etc. Cela est vrai. Des lois protègent le travail, le sens social s'est développé, les déplacements sont facilités. Mais les jeunes filles n'ont pas tant changé... il reste des constantes: naïveté, crédulité, ignorance des dangers, confiance trop vite accordée, familles toujours aussi inconscientes. [...] Les jeunes filles ont toujours besoin d'être protégées.¹¹

¹⁰ *Bulletin international de l'ACI*, année 23, 1921, novembre-décembre, allocution de Mgr Besson.

¹¹ DE DIESBACH Hélène, «Les jeunes filles ont-elles changé?» in *Bulletin international de l'ACI*, octobre-novembre-décembre, 1953.

¹² Fonds national (FR), *Importance et technique des enquêtes*, par Mlle de Boisdeffre, 1959.

Un rapport rédigé en 1959 évoque encore la fragilité de la jeune fille sous cet angle, fragilité décrite en contraste avec une société pour laquelle elle ne semble jamais prête: «Lancée trop jeune et trop tôt dans la vie, [la jeune fille] n'a encore aucune expérience de ses inexpériences [...]. Elle aborde la vie dans un principe d'égalité avec l'homme (ce qui développe d'ailleurs son courage intellectuel et professionnel): mais elle aurait besoin de savoir [...] qu'elle reste femme physiquement et sentimentalement, elle est faible devant son cœur et faible encore devant l'homme par sa nature physique».¹² Pour les membres de l'association, la jeunesse féminine n'a pourtant pas que des défauts; mûre, audacieuse, débrouillarde, instruite, ouverte au monde, etc., sont autant de qualités dont on lui reconnaît l'acquisition. Cependant, ces dernières sont presque toujours éclipsées par des défaillances supposées naturelles.

Au début des années 1960, l'association semble intégrer plus avant les changements sociétaux dans son discours et souligne la nécessité d'y être attentif: «Un nouveau type de jeune fille est né; nous devons en tenir compte. La jeune fille d'aujourd'hui paraît plus indépendante que celle de jadis, plus téméraire, libérée de la tradition et du respect. C'est à nous de déceler la profonde détresse que cache parfois une façade d'indifférence.»¹³ Bien que ce propos prenne acte d'un «nouveau type», il relègue néanmoins l'émancipation de la jeune fille au rang des apparences trompeuses, à «une façade d'indifférence». L'association maintient un stéréotype, celui de la «profonde détresse» de la jeune fille, et ressaisit la nécessité de son action de protection au regard d'une nouveauté discrètement connotée en des termes négatifs et conservateurs: les idées conjointes de témérité et de libération à l'égard «de la tradition et du respect».

Sur tous ces points, l'ACIPJF suit la ligne doctrinale de l'Eglise. Dans ses discours officiels, l'association se doit de lui rendre des comptes et de situer son action dans une même méfiance à l'égard de la modernisation de la société.¹⁴ Les termes de Mgr Besson à l'une des dirigeantes, dans une lettre de 1926, sont exemplaires de la subordination de l'association: «Les évêques et leur clergé seront plus à l'aise pour recommander les diverses activités de la Protection lorsque le public aura constaté que cette œuvre agit par l'exemple et par une propagande intense dans le sens que je vous indique.»¹⁵ Dans le second après-guerre, cette affiliation persiste de façon éloquente: l'association reste au service de l'Eglise avant de servir les jeunes filles.

VERS UN RENOUVELLEMENT DE L'ACIPJF

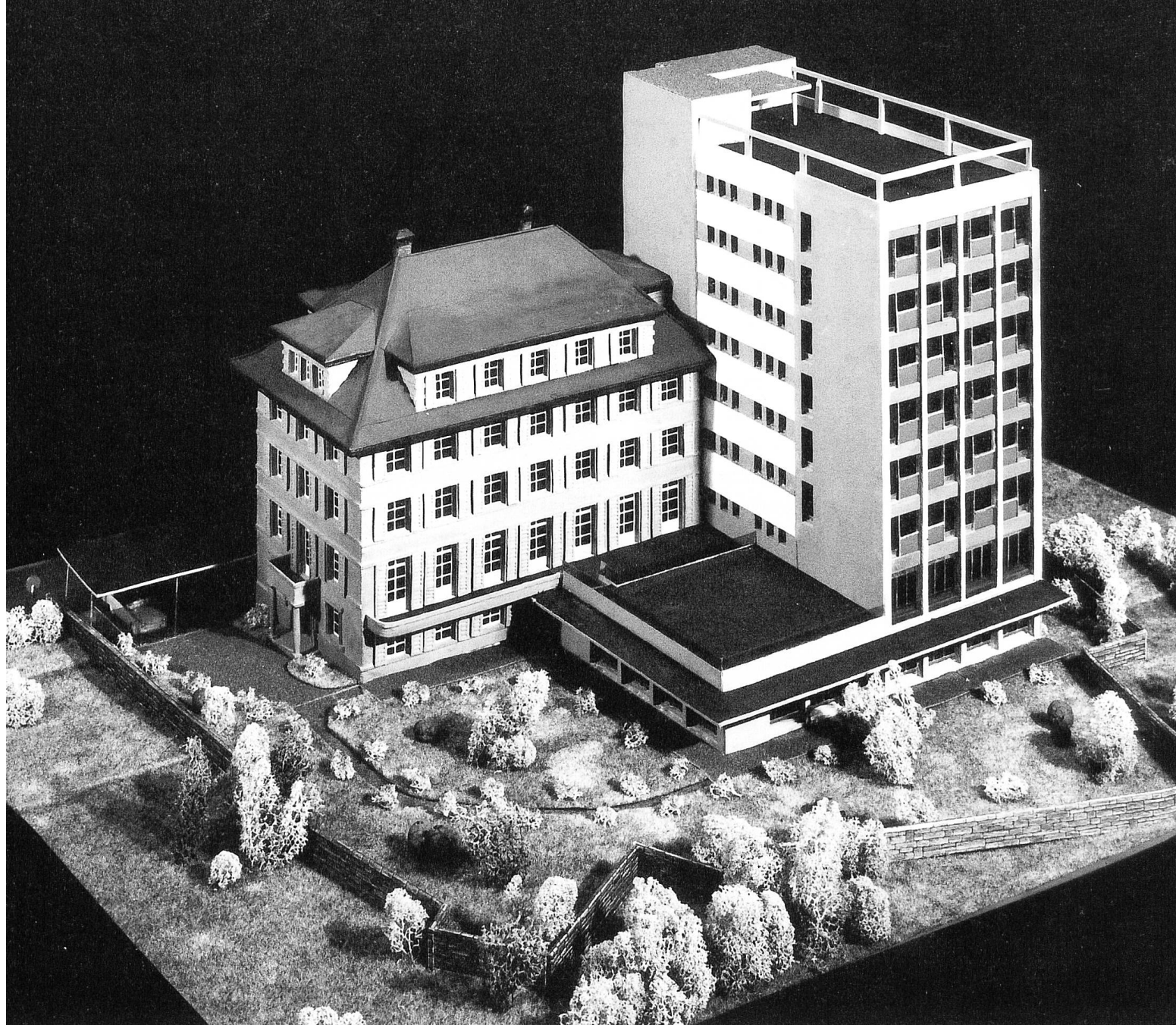
En deçà de toute considération morale sur la jeune fille, l'ACIPJF semble mieux s'adapter aux bouleversements sociaux eu égard à la question professionnelle. L'association a très vite valorisé le travail ménager pour se départir de son image de simple agence de placement. Elle a mis en place des formations professionnalisantes pour les femmes, quant à la direction du foyer et l'éducation des enfants, «aptitude spéciale qu'il convient de développer par des études et une préparation rationnelle».¹⁶ Mais il faudra attendre le début des années 1960 pour que l'association considère la formation des femmes en dehors de «l'organisation de la famille chrétienne». Ce changement se fait en résonance du grand aggiornamento de Vatican II manifestant une certaine adaptation du

¹³ Archives de l'Evêché (FR), XI. PR. 12. 13, Rapport de l'Association suisse pour 1962.

¹⁴ ALTERMATT 1989, p. 37.

¹⁵ Archives de l'Evêché (FR), Protection de la jeune fille, N° 67, lettre de Mgr Besson à la Comtesse de Zurich, datée de juillet

¹⁶ *Bulletin international de l'ACI*, année 27, 1925, mars-avril, «Echos du comité suisse», *Une carrière toute trouvée*. 1926.



Maquette du futur foyer,
rue Joseph-Piller.
Archives Profilia, Fribourg.

catholicisme à la modernité et son intérêt pour les dynamiques socio-professionnelles (à travers, par exemple, les encycliques *Mater et magistra* 1961, *Pacem in Terris* 1963 et *Gaudium et spes* 1965).

C'est également à cette période que la marquise Cristina di Seyssel-Casana de Milan est élue à la tête de l'ACIPJF. Pour la première fois, la présidente internationale n'appartient plus au cercle restreint de la bonne société fribourgeoise et n'est pas mère de famille. Ces mouvements structurels sont doublés d'un renouvellement du comité directeur; les mandats sont de moins en moins longs, ce qui favorise une remise à jour fréquente des positions de l'association. Dans ce tournant, l'ACIPJF

devient plus réactive et cherche à s'internationaliser davantage, notamment par une collaboration croissante avec les ONG. Elle fait face également à un nombre croissant de jeunes filles en formation¹⁷, qui cherchent l'indépendance financière et évoluent dans une société de consommation en plein essor.¹⁸

1965, présentation du chantier du nouveau foyer. On y voit M. l'abbé Novarina, Mme Brodard (présidente cantonale, avec le tailleur clair) et Mlle Antiglio. Archives Profilia, Fribourg.



Ainsi, en 1961, le comité fribourgeois invite-t-il à son assemblée générale M. Sudan, professeur à l'école secondaire, pour venir parler de «l'orientation professionnelle des jeunes filles et ses problèmes». Il y aborde l'absence de formation organisée pour les jeunes filles et la «carence d'une éducation communautaire». ¹⁹ En 1963, le gouvernement suisse cherche à valoriser la formation des jeunes par une campagne et une nouvelle législation. ²⁰ Celle-ci n'est pas sans conséquence sur les préoccupations de l'association qui consacre, la même année, toute son assemblée générale suisse au «problème de l'orientation professionnelle dans les différents cantons et les

¹⁷ Dans les années 1930, 42 % des jeunes filles faisaient un apprentissage, contre 60 % dans les années 1960, CHAPONNIÈRE 1999, p. 282.

¹⁸ COMTOIS 2007.

¹⁹ Archives Pro Filia (FR), Assemblée générale du 22 juin 1961.

²⁰ Loi fédérale du 20 septembre 1963 sur la formation professionnelle, CHAPONNIÈRE 1999, p. 12.

Le comité sur la terrasse
du nouveau foyer
à l'époque de sa
construction (1965-1968).



possibilités et devoirs de la Protection dans ce domaine». ²¹ Enfin, au Congrès de Rome en 1964, une table ronde réunit huit jeunes filles appartenant à huit pays différents sur les quatre continents. Il en ressort la nécessité d'une formation intégrale, l'importance du travail dans leur vie et leur volonté de participer de façon autonome à la vie sociale et civique.

Au cours de toutes ces années, la thématique professionnelle prend des allures «émancipatrices» en se démarquant quelque peu de la tradition familialiste de l'Eglise, comme en témoigne le procès-verbal de l'assemblée générale suisse de 1963:

Indépendamment de la satisfaction morale qu'apporte à sa bénéficiaire une bonne formation professionnelle, celle-ci renforce en outre la position de la jeune fille dans la vie et élève son niveau social. [...] Toutes les professions dans leur ensemble sont aujourd'hui accessibles aux jeunes filles. Les possibilités d'avancement sont les mêmes pour les jeunes filles et les jeunes gens. ²²

²¹ Archives de l'Evêché, XI. PR. 13, Procès verbal de l'assemblée générale suisse de 1963. Cette réunion se fait en présence d'un agent de l'OFIAMT (Office fédérale de l'industrie, des arts et des métiers et du travail).

²² Archives de l'Evêché (FR), XI. PR. 13, Procès verbal de l'Assemblée générale suisse, 1963.

Avec cette nouvelle perspective socioprofessionnelle – quelque peu naïve en ce qui concerne l'égalité des chances –, il est admis que la jeune fille est capable d'une réflexion personnelle et qu'elle interagit avec le monde dans lequel elle évolue.



A l'occasion de son 15^e congrès international en 1964, l'ACIPJF termine un cycle de réflexion et réajuste son positionnement officiel quant au statut des jeunes filles. Cette réorientation est marquée symboliquement par le changement de nom de l'œuvre qui est rebaptisée Association Catholique Internationale des Services de la Jeunesse Féminine (ACISJF). Le terme de «protection» est abandonné pour celui de «services», ce qui souligne, de la part de l'association, l'appréhension modérément nouvelle de ses «protégées» – statut que les jeunes filles gardent paradoxalement dans l'esprit des dirigeantes.

Vue actuelle du foyer.
Photo: Julien James Auzan.

A. M.

BIBLIOGRAPHIE

ALTERMATT Urs, *Le Catholicisme au défi de la modernité. L'Histoire sociale des catholiques suisses aux XIX^e et XX^e siècles*, Lausanne 1989

CHAPONNIÈRE Martine, *Devenir ou redevenir femme: l'éducation des femmes et le mouvement féministe en Suisse, du début du siècle à nos jours*, Genève 1992

CHAPONNIÈRE Martine, *Femmes – pouvoir – histoire: événements de l'histoire des femmes et de l'égalité des sexes en Suisse de 1848 à 1998*, Berne 1999

COMTOIS Patricia, *Jeunes femmes et loisirs commerciaux durant les années folles (1919-1929): étude des discours ecclésiastiques et journalistiques*, Montréal 2007

D'ALMEIDA Fabrice, «Propagande, histoire d'un mot disgracié» in *Mots. Les langages du politique* 69 (2002)

DELLA SUDDA Magali, «La Fédération internationale des ligues féminines catholiques (1910-1914), une internationale blanche?» in Jean-Paul ZÚÑIGA (dir.), *Pratiques du transnational: terrains, preuves, limites*, Paris 2011, pp. 79-99

DELLA SUDDA Magali, «Réseaux catholiques féminins. Une perspective de genre sur une mobilisation transnationale» in *Genre et histoire*, revue en ligne, 2013

GALLEY-MEUWLY Catherine, *Les Formes d'un engagement féminin: l'Association catholique internationale des Œuvres de Protection de la jeune fille (1896-1920)*, mémoire de Licence, Fribourg 1996

MORANDI Alice, *L'Association Catholique internationale des Œuvres de Protection de la Jeune Fille face à l'émancipation féminine: vers une évolution des représentations? (1920-1964)*, mémoire de Master, Fribourg 2011

THÉBAUD Françoise, «Le féminisme et la question du travail, hier et aujourd'hui» in *Travail et genre dans le monde*, Paris 2013, pp. 24-32